Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École

fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 8 (1951)

Heft: 5

Rubrik: Échos de Macolin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tution de Crêt-Bérard, que nous prendrons congé, aujourd'hui, de ceux qui y œuvrent si admirablement.

Fr. PELLAUD.

ÉCLAIREURS SUISSES

Clan Routier Le Châtelard LAUSANNE

Lausanne, le 11 avril 1951.

A nos jeunes camarades des chantiers de Crêt-Bérard, Puidoux.

Chers amis inconnus,

Nous suivons avec sympathie et joie votre action à Crêt-Bérard. Nous vous souhaitons de pouvoir manifester ainsi que la jeunesse chrétienne de ce temps est capable de mener à chef une idée, si belle et si ardue soit-elle.

Appliquant la maxime « les jeunes aident les jeunes », nous désirons vous prouver notre amitié, à nous routiers-scouts, et vous voudrez bien en voir

une preuve dans ce modeste colis symbolique, destiné à contribuer un peu à la préparation de vos repas.

Nous appliquons en même temps notre devise « servir ». Chacun de nos gars s'est privé d'un petit plaisir, afin que ce service en soit vraiment un.

Quoique interconfessionnel, notre clan veut montrer que, par-dessus toutes les contingences qui caractérisent souvent (pour ne pas dire toujours) les pensées et les actes des aînés, de la vraie fraternité et la recherche du seul idéal : chercher Dieu et le servir.

Bon courage, bonne chance et bravo! Avec les saluts fraternels des

Routiers du « Châtelard », Lausanne.

Le chef de clan:
sig. Nicolet
J.-P. Nicolet
Mont-Blanc 1
Lausanne

Le secrétaire : sig. Dällenbach A. J.-C. Dällenbach rue Centrale 19 Lausanne



ECHOS DE MACOLIN

LES PROCHAINES COURSES CANTONALES D'ORIENTATION

Les courses d'orientation et cross à l'aveuglette, des cantons de Vaud et Neuchâtel, se sont déroulés avec leur succès habituel, les 15 avril et 6 mai écoulés. Tous ceux qui y ont participé en garderont un délicieux souvenir. D'autres cross, d'autres forêts, d'autres taillis vous attendent au cours de cette année encore, chers jeunes amis. Afin que vous puissiez vous y préparer, nous avons le plaisir de vous soumettre ci-après le tableau des Courses cantonales d'orientation établi par les soins de notre Service romand d'information :

Cantons :	Dates	Genres de catégories
Soleure :	9 septembre	3 catégories :
Bâle-Ville :	30 septembre	5 catégories
Argovie:	7 octobre	5 catégories
Zurich:	7 octobre	Cat. A. I. P.
		Cat. B. I. B.
		Cat. C. Elite adultes
		Cat. D. Dames
		Cat. S. Juniors
		Cat. élèves et jeunes
		filles.
Thurgovie:	7 octobre	2 cat. I. P.
		4 cat. Athlétisme
* **		léger
Lucerne:	7 octobre	4 cat.
Zoug:	7 octobre	5 catégories
Schweiz:	14 octobre	3 catégories.
Tessin:	14 octobre	3 cat. intercantonales
Fribourg:	21 octobre	Cat. A. Adultes
		Cat. B. Jeunes gens
		17 à 19 ans
		Cat. C. 3 jeunes gens
		en âge I. P.
		avec moniteur
21 15		Cat. D. jeunes gens
		de 15 à 16 ans
Saint-Gall :	21 octobre	

Glaris: 29 octobre 2 cat. I. P. Allez-y les gars et bien du plaisir!

Cours international de gymnastique à Macolin

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin, organisera du

du 9 au 14 juillet, un

COURS INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE

sous la direction du

professeur de gymnastique Ernest IDLA de Stockholm.

Monsieur le directeur Idla sera accompagné de son épouse et de deux assistantes. A l'occasion de la dernière Lingiade, à Stockholm, Monsieur le professeur Idla a fait une profonde et durable impression par les démonstrations de son groupe d'élite des réfugiés es-



Une élève de la troupe d'élite des réfugiés esthoniens pendant leur séjour à Macolin, 1950.

Cliché EFGS.

thoniens, si bien qu'il reçut, par la suite, des invitations du monde entier. Durant le cours, Monsieur le professeur Idla montrera, en premier lieu, ses méthodes de travail, qu'il appliquera ensuite avec les participants au cours. Il sera fait une large place aux discussions libres.

Peuvent participer au cours, avant tout, les représentants et représentantes des associations de gymnastique féminine de même que les maîtres et maîtresses de sports et autres intéressés (ées) de Suisse et de l'étranger.

Langues d'enseignement : allemand, anglais.

Frais de cours: Finance d'inscription (y compris pension et logement) Frs. 75.—.

Délai d'inscription: 25 juin 1951.

Les inscriptions sont à adresser à : Ecole fédérale de gymnastique et de sport,

Macolin (Suisse) Téléphone (032) 2 78 71

L'I.P. au service des sinistrés des avalanches

Par une récente décision de l'École tédérale de gymnastique et de sport, approuvée par le Département militaire tédéral, les cours à option de l'I.P. pourront être en partie consacrés aux travaux de déblaiement des avalanches. Nous publions ci-après le texte de cette décision, en invitant tous les groupements I.P. qui le peuvent à s'associer à cette action directe de secours.

Ce n'est qu'aujourd'hui que la fonte des neiges nous permet d'estimer toute l'ampleur des dégâts que les catastrophes de l'hiver 1951 ont causés dans nombre de nos vallées montagnardes. A côté de l'aide financière des pouvoirs publics et des dons que le peuple suisse a accordés et accorde encore si généreusement, une aide pratique est encore nécessaire. C'est pourquoi nous avons décidé, d'entente avec le Département militaire fédéral, de contribuer au déblaiement des avalanches par le truchement des cours à option. Entrent tout d'abord en ligne de compte les cours à option en plein air, ceux d'alpinisme et ceux d'excursion. La contribution doit être volontaire, c'est-à-dire que les groupements sont libres d'organiser les cours selon la forme habituelle ou en vue de travaux de déblaiement; nous nous permettons toutefois de leur recommander d'opter en faveur de cette dernière possibilité.

Si un cours est organisé en vue des travaux de déblaiement, il y a lieu de s'en tenir aux dispositions suivantes:

- La moitié du temps disponible doit être consacrée aux travaux de déblaiement; durant le reste du temps, le travail sera organisé selon le programme usuel;
- 2. Les commandes de matériel supplémentaire, tel que pelles, pioches, etc., doivent être adressées à l'E.F.G.S. par l'intermédiaire des offices cantonaux I.P. au moins quatorze jours avant le début du cours, en indiquant le lieu où ce matériel doit être expédié, ainsi que le temps durant lequel il sera utilisé;
- 3. Les cours dans lesquels il sera effectué des travaux de déblaiement d'avalanches sont à annoncer à l'E.F.G.S. par les offices cantonaux I.P.;

4. Les travaux de déblaiement des avalanches seront, à tous points de vue, et en particulier à celui de l'assurance militaire, considérés comme travail de l'instruction préparatoire.

La Fédération suisse des éclaireurs a recommandé pour ses camps la contribution aux travaux de déblaiement des avalanches et a créé à cette fin un office spécial dirigé par une personne chargée de cette question. Cette personne a pour mission de déterminer, d'entente avec les autorités cantonales et communales, l'urgence des travaux à entreprendre et de veiller à une répartition la plus rationnelle possible de ceux-ci entre les groupements annoncés. La question d'urgence a été étudiée et résolue et les camps d'éclaireurs se sont déjà installés en certains endroits pour commencer les travaux. Afin d'éviter toute confusion et pour assurer à l'instruction préparatoire une participation des plus efficaces, nous avons convenu avec la Fédération suisse des éclaireurs que son organisation serait également à la disposition de l'instruction préparatoire.

En conséquence, si un cours d'instruction préparatoire désire inclure dans son programme des travaux de déblaiement d'avalanches, le groupement en question doit prendre contact avec le responsable de l'office précité de la Fédération suisse des éclaireurs,

M. Paul JECKER, Widmerstrasse 72, Zurich 38. Tél.: privé, 45.26.75; bureau, 27.40.12.

M. Jecker est en mesure d'indiquer les localités où une aide est encore nécessaire pour les déblaiements. Il peut également fournir des renseignements sur les possibilités de logement, de subsistance, etc. Dès que l'endroit a été choisi, il appartient toutefois au directeur de cours d'organiser celui-ci sur place selon les possibilités ainsi que d'assurer la répartition du travail. Nous recommandons aux directeurs de cours de prendre également contact en temps opportun avec les autorités locales (président de commune, secrétaire communal, ainsi qu'avec l'instituteur et le représentant du clergé). Tout au long du cours, il conviendra aussi de maintenir un étroit contact avec les autorités et la population, de telle sorte qu'il en résulte pour les deux parties une réjouissante collaboration.

École fédérale de gymnastique et de sport

Le directeur : A. KAECH.

Un point final

Il y a un peu plus d'un an de fort curieux gnomes commencèrent à apparaître sur les pages de réclame de nos journaux: Des têtes de footballeurs, de cyclistes — et ce qui était plus grave — de sportifs connus, que nous considérions comme amateurs, se trouvaient réunis et semblaient faire bon ménage. Ils étaient unanimes pour affirmer que l'on pouvait fumer en toute quiétude une certaine marque de cigarettes, sans que cela ne portât préjudice à leur forme. Il apparut bientôt que ces déclarations n'étaient pas absolument désintéressées.

Nous avons lancé, dans cette modeste revue, quelques attaques contre de semblables méthodes de réclame et avant tout contre les sportifs qui s'y sont prêtés. Nous avons rencontré l'appui d'une partie de la presse et de quelques personnalités dont l'opinion n'est nullement négligeable.

Et maintenant l'Association nationale d'éducation

physique s'occupe, à son tour, de la chose. Sa prise de position consignée dans le communiqué de presse du 27 mars 1951, est conçue en ces termes:

Réclame au moyen de sportifs amateurs

Etant donné que, depuis la fin de la guerre, le public porte un intérêt toujours plus grand aux sports, les hommes d'affaires en profitent pour faire de la réclame pour leurs produits. Cela n'a, en soi, rien de condamnable. Mais comme quelques maisons se sont mises à utiliser, à des fins publicitaires, des photographies et des autographes de sportifs connus, les intérêts des fédérations de gymnastique et de sport ne laissent pas d'en être affectés. C'est pourquoi l'assemblée des dégués de l'Association nationale d'éducation physique a chargé son comité central d'examiner la question et de s'efforcer de mettre un terme à cette publicité déplacée.

Le comité central a accepté de s'occuper de cette question, les statuts prescrivant qu'une des tâches de l'ANEP consiste à lutter contre les excès dans la vie sportive. Il est en effet indéniable que la réclame faite au moyen de sportifs amateurs constitue un excès, d'autant plus qu'elle risque de remettre en question leur qualité d'amateurs. On est en droit de penser que les maisons entrant en ligne de compte ne désirent pas nuire à ces sportifs et qu'elles renonceront par conséquent, à l'avenir, à utiliser leur nom à des fins publicitaires.

L'ANEP a le devoir de veiller à ce que les fonds attribués par sa commission du Sport-Toto profitent uniquement au sport amateur. En conséquence, il ne pourra pas être accordé des subventions pour des manifestations, en Suisse ou à l'étranger, auxquelles participeront des champions qui permettent que des commerçants fassent de la réclame autour de leur nom. Il ne saurait être question, en particulier, de subventionner la participation aux Jeux olympiques de sportifs dont la qualité d'amateur n'est pas indiscutable.

Pour toutes ces raisons, l'ANEP en appelle à la compréhensions de tous les sportifs, de toutes les fédérations et de toutes les maisons, en exprimant l'espoir de voir disparaître bientôt une forme de publicité qui est très fâcheuse.

Il semble que l'affaire soit ainsi liquidée. Les champions sportifs connus, modèles de la jeunesse, dans le bon comme dans le mauvais, s'abstiendront, à l'avenir, de plaider en faveur de cigarettes. A moins qu'ils ne préfèrent ce pauvre plaisir à la participation aux championnats, aux concours internationaux, aux jeux olympiques. Il y aura sans doute encore des médiocres, dont les capacités sportives les excluent sans autre des compétitions importantes, et naturellement les professionnels pour chanter les mérites des cigarettes en question. Que ceux-ci utilisent leur nom pour gagner de l'argent, à tout prix, est, en soi, compréhensible. Il convient de relever toutefois à ce propos que Kubler, Koblet, Weilenmann et beaucoup d'autres ne se sont pas laissés acheter. Ils sont, aussi comme professionnels, demeurés de vrais sportifs.

Avant de mettre un point final à cette affaire, nous aimerions préciser ce qui suit :

On nous a souvent demandé si nous ne pouvions pas entreprendre quelque chose contre cette corruption du sport. Non, nous, et notamment l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, ne pouvons pas, en tant qu'instance spéciale de la Confédération, intervenir contre de tels abus. Nous pouvons, tout au plus, émettre notre opinion et nous l'avons fait. Mais il appartient aux organes compétents du monde gymnastique et sportif, non soumis à la tutelle de l'Etat, de régler leurs propres affaires. Ainsi l'exige un ordre de chose en tous points conforme à notre meilleure tradition

d'indépendance et de liberté. Cet ordre de chose s'est avéré bon et justifié. Le dernier pas que vient d'effectuer l'Association nationale d'éducation physique en faveur du respect et de l'intégrité de notre sport d'amateur, le prouve une fois de plus.

Arnold KAECH

ECHOS ROMANDS

XIIIme RAPPORT DU SRI LOCARNO, 18-19 MAI 1951

Les membres du Service Romand d'Information de l'instruction préparatoire furent conviés de se réunir à Locarno, éteignant ainsi une assez longue séparation d'un canton proche de leur mentalité de latins. Cinq ans depuis le rapport de Bellinzone en 1946; cinq ans de suite, les murs de cités romandes, tour à tour, abritaient leurs assemblées de printemps et d'automne. Citons-les, dans l'ordre chronologique; leur nom aviveront le souvenir dans la mémoire des présents, feront revivre les absents, les disparus. 1947: Lausanne; 1948: Saint-Imier et Neuchâtel; 1949: Fribourg; 1950: Sion et Macolin.

Ayant traversé les Alpes par le Simplon ou le Gothard, sous un ciel variable, selon l'expression du bulletin météorologique, la cohorte romande se regroupe à la gare de Locarno, dès l'arrivée des trains. Le chef du bureau cantonal tessinois, le dynamique Aldo Sartori, salue les voyageurs transalpins de son plus beau sourire, les priant de gagner l'hôtel voisin pour y déposer les bagages. Pas une minute à perdre, l'assemblée est prévue peu après à 15 h. 30.

Elle s'ouvre dans la salle du Conseil Municipal, présidée par l'inamovible John Chevalier, de Genève. A ses côtés, sur l'estrade, figurent MM. Arnold Kaech, directeur de l'Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sports, Francis Pellaud, rédacteur du « Gymnaste Suisse » et de « JeunesseForte - Peuple Libre, tous deux de Macolin.

Le président, dans ses communications, porte notamment à la connaissance de l'assemblée de la nomination de M. Kaech au poste de secrétaire général de la Fédération Suisse de Ski, au grade de major dans l'armée.

La propagande et l'information, telles sont les tâches dévolues au SRI. M. Pellaud donne un aperçu des réalisations récentes. L'I. P. obtient, au prix de laborieuses et délicates tractations, accès à la Radio romande. Le studio de Monte Ceneri ayant résolu la question plus facilement, grâce à l'impulsion de M. Sartori, spécialiste en la matière! Le premier reportage a lieu en novembre 1950 à Macolin. En janvier 1951, un deuxième, relatant l'activité d'un camp à ski de jeunes gens à Morgins. L'émission de mars, destinée à évoquer un cours cantonal de moniteurs IP à Sion, ne peut se réaliser malheureusement, faute de reporters (submergés eux aussi par le travail!). Les échos élogieux qu'obtient cette campagne incitent leurs auteurs à poursuivre cette voie de publicité nécessaire.

De son côté, M, Kaech annonce la mise au point d'un film IP sur le ski. Tiré cet hiver, il a pour cadre les sites de Grindelwald et Klosters. La partie du plein air le complètera; elle sera tournée prochainement à Macolin.

M. Pellaud, avec la conscience et l'enthousiasme qui le caractérise, a sorti de presse un numéro spécial de « Jeunesse Forte », paru ce printemps. Trente mille exemplaires sont parvenus gratuitement à tous les jeunes gens romands de 16-19 ans, par les soins des bureaux cantonaux. Son rédacteur propose de porter l'ac-